



INVITATION AUX 34ème

CHAMPIONNATS SUISSES INDIVIDUELS SENIORS



Le TTCO (Tennis de Table de Château-d'Oex) a le plaisir de vous inviter à participer aux 34ème Championnats suisses individuels seniors.

| | |
|-----------------------------|---|
| Date | Le dimanche 27 mai 2018 |
| Lieu | Centre Sportif de Château-d'Oex, 1660 Château d'Oex |
| Organisation | TTCO (Tennis de Table de Château-d'Oex) |
| Juge-arbitres | Pascal Scarpati, Federico Balzani (suppléant) |
| Jury | Représentant AVVF Johann Sellem (Président CO TTCO) JA, sans droit de vote |
| Tables / balles | 12 tables DONIC Compact / Donic 40+*** blanche |
| Séries organisées | Simple dames O40, O50, O60, O70 Simple messieurs O40, O50, O60, O70 Double dames O40, O50, O60, O70 Double messieurs O40, O50, O60, O70 Mixte O40, O50, O60, O70 |
| Horaire (provisoire) | Le dimanche 27 mai 2018 7h00: Ouverture de la salle 7h40: Discours de bienvenue 8h00: Début des compétitions L'horaire définitif sera envoyé aux clubs des participant(e)s environ deux semaines avant la manifestation. |
| Tirage au sort | Durant la semaine 19 (Lieu et heure encore ouvert) |
| Participant(e)s | La manifestation est ouverte aux joueurs (joueuses) des catégories O40 (né(e)s entre 1968 et 1977), O50 (né(e)s entre 1958 et 1967), O60 (né(e)s entre 1948 et 1957) et O70 (né(e)s 1947 et avant) <ul style="list-style-type: none">• qui possèdent une licence STT valable, sans mention «E»• de nationalité Suisse, mais avec autorisation de jouer dans un club étranger, au bénéfice d'une wildcard délivrée par la Direction STT Les dames ne sont pas autorisées à jouer dans les séries Messieurs. Les participant(e)s ne peuvent jouer que dans la série simple correspondant à leur classe d'âge. Si une série n'est pas organisée, selon RS STT, art. 30.5 les joueurs ou paires concernés peuvent jouer dans la classe d'âge directement inférieure. Les doubles peuvent être composés de joueurs (joueuses) de classes d'âge différentes. Dans ce cas, les paires intègrent la classe d'âge du joueur le plus jeune. Les participant(e)s ne peuvent jouer en double et en mixte que dans une seule classe d'âge (voir RS STT, art. 33.6). |
| Mode de déroulement | <ul style="list-style-type: none">• Toutes les rencontres se disputent en trois sets gagnants• A l'exception du double mixte qui se déroule directement par élimination directe, toutes les autres séries se déroulent selon la formule de tournoi mixte.• Conformément au RS STT, art. 380.3.1, le premier et le second de chaque groupe sont qualifiés et autorisés à jouer dans le tour final, disputé par élimination directe |
| Titres | Les quatre premiers (premières) de chaque série recevront la médaille officielle STT. |

| | |
|-------------------------------|---|
| Finances d'inscription | Séries de simple CHF 10.00, Séries de double CHF 7.00 par joueur (joueuse), taxe par joueur (joueuses) STT CHF 4.00. La finance d'inscription sera facturée aux clubs des participant(e)s. |
| Inscription | Par écrit, au moyen du formulaire ci-joint , jusqu'au jeudi 26 avril 2018 au plus tard par courrier A (Swiss Table Tennis, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen) ou par e-mail (info@swisstabledennis.ch). Les inscriptions envoyées plus tard ne seront plus prises en considération. Pour les paires de double, indiquer simplement le numéro du (de la) partenaire dans la colonne correspondante. Il est impératif qu'un(e) partenaire hors-club (depuis la position 20 en montant) soit également inscrit(e) par son propre club. Si la mention mutuelle des partenaires ne figure pas sur le formulaire d'inscription, le/la joueur/joueuse mentionné(e) pour le simple est considéré(e) comme OUVERTE (c'est-à-dire inscrit(e) sans partenaire), ce qui fait qu'un(e) partenaire lui sera trouvé(e) par tirage au sort. |
| Informations diverses | Il est souhaitable que les joueurs (joueuses) desservent des compteurs Une tenue conforme à l'art. 3.2.2 (Règlement pour les compétitions internationales) est obligatoire Les chaussures de sport avec semelles noires marquantes (même partielles) sont interdites dans l'aire de jeu Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon le RF STT, art. 12.2.3 L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident |
| Restauration | Nous recommandons le buffet copieux dans la salle. Nous vous offrons aussi des repas chauds. |
| Hébergement | Les participant(e)s sont prié(e)s d'effectuer eux (elles)-mêmes la réservation de leur logement. |

Nous nous ferons un plaisir d'accueillir à Château-d'Oex des participant(e)s et un public nombreux et souhaitons à tous des matchs intéressants et une compétition sportive.

TTCO (Tennis de Table de Château d'Oex)

Johann Sellem, Président